



ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Du 24 JUIN 2021

-Procès Verbal

Mot de bienvenue du Président du district Mr Jérôme BOSCARI

Participant à cette assemblée

Les Membres du Comité Directeur

La commission de suivi des Opérations Electorales

Les Salariés : B VERNIS, G GIUSEPPIN, D TRISTAN, R ARNON

Clubs représentés : Contrôles des pouvoirs Vérification et Emargement

AV LAVITOIS-ST CAUSSADAIS-US BASTIDIENNE LABASTIDE ST PIERRE-SC LAFRANCAISE-FC LAUZERTIN-CAZES O- STADE LARRAZETTOIS GARGANVILLAR-LA NICOLAITE-US MALAUSAIN-JS MEAUZACAISE-FT ST SARDOS COMBEROUGER-FCUS MOLIERES-MONTAUBAN FC TG- AV MAGISTERIEN-ESP VAZERACAI-FC ALBIASSAIN-COQUELICOTS MONTECHOIS-AMS MIRABELAISE-US MONTCLARQUERCY VERT-RC ESCAZEAX-A AM GRISOLLES-AS MAS GRENIER-AS STEPHANOISE- US REALVILLE CAYRAC-AV S CAMPSASNAIS-AS CORBARIEU-SC MONTACUTAIN-US ESCATALINOISE-AV C BASTIDIEN LABASTIDE TEMPLE-CASTELSARRASIN GANDALOU FC-VIOLETTE S AUCAMVILLE-ST NAUPHARY AC-AS BESSINOISE-US MONTBARTIER-FC GOUDOURVILLE AUVILLAR-FC BEAUMONTOIS-AS BRESSOLAISE-J ES MONTALBANAIS-FC SEPTFONTAIS-CONFLUENCE FC-ENT GOLFECH ST PAUL-SERIGNAC ATC-FC DU BRULHOIS-FC NEGREPELISSE MONTRICOUX-FC BOURG DE VISA MIRAMONT-ENT VALVER FOOT 82-AS SAVENES VERDUN-ENT MONTBETON LACOURT ST PIERRE-LOUBEJAC ARDUS FC-F TERRASSES DU TARN-ECOLE FOOTBALL GARONNE GASCOGNE-ECOLE FOOTBALL DES DEUX RIVES-FC MONTPEZAT PUYLAROQUE-ESPOIR VILLEMADAIS-MONTAUBAN BEACH SOCCER 82-FC QUERCY ROUERGUE-FC LES 2 PONTS-AMICALE EDUCATEURS FOOTBALL82-

Clubs absents : AS de POMPIGNAN, CORBARIEU FC.

Nombre de clubs présents 58 sur 60 soit 96.66%

Nombre de voix représentées 163 sur 168 soit 97.02%

Vérification et validation du Quorum par la Commission départementale et suivi des opérations électorale présidée par Y Tarrible Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale régulièrement convoquée peut valablement délibérer conformément aux statuts

Le président J BOSCARI ouvre la séance en remerciant les participants

-donne la parole à Mr ROMAN (propriétaire du domaine de MONTELS) qui nous souhaite la bienvenue et Mr BOSCARI lui remet un ballon officiel de l'EURO.

- remercie Mme GAILLARDEAU (crédit Agricole) et Mr LAVAUD (représentant la ligue OCCITANIE).

- excuse Mrs NOLORGUES (président de la LFA) et DALLA PRIA (président de la ligue OCCITANIE)

Le Président propose de respecter une minute de silence en mémoire des personnes qui nous ont quittés cette année.

OUVERTURE LE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE par J BOSCARI

Volet administratif

-Présentation des modifications statutaires du district du Tarn et Garonne par Didier BREIL secrétaire général du district du Tarn et Garonne faisant suite aux décisions de L'AG fédérale du 12/13/2021 et du 04/06/2021.

Adoption à l'unanimité des représentants des clubs.

Clôture de l'AG extraordinaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE par J BOSCARI.....

VOTE N° 1

Approbation du PV de l'AG Ordinaire du 27/11/2020 publiée le 14/01/2021, le président après avoir demandé s'il y avait des questions, il est procédé au vote.

Adoption à l'unanimité des représentants des clubs.

Présentation des règlements généraux et des règlements des compétitions par Mr SOLETO président de la commission coupe et championnat du district.

OBLIGATIONS AUX CLUBS DE POSSEDER DES EQUIPES DE JEUNESPARTICIPANTS AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX :

VOTE N°2

D1

1)Au moins 1 équipe de jeunes en foot à 11 (masculin ou féminin).

2)1 équipe u13

3) 3 équipes de foot animation (masculin ou féminin) dans 3 catégories différentes sont nécessaires et doivent participer aux compétitions jusqu'à leur terme.

D2

1)-Au moins 1 équipe de jeunes en foot à 11(masculin ou féminin).

2)1 équipe de jeunes à 8 (u15F ou U13).

3)2 équipes de foot animation (masculin ou féminin) qui doivent participer aux compétitions jusqu'à leur terme.

D3

1)1 équipe de jeunes en foot à 11 (masculin ou féminin) ou bien 1 équipe à 8 (masculin ou féminin en u13 ou u 15).

2)2équipes de foot animation (masculin ou féminin) qui doivent participer aux compétitions jusqu'à leur terme.

D4

1)1équipe de jeunes en foot à 11(masculin ou féminin) ou 1 équipe de foot à 8 (u13 ou u15) ou 1 équipe de foot animation qui doivent participer aux compétitions jusqu'à leur terme.

Ces obligations sont adoptées à la majorité des voix moins une.

CREATION NOUVELLE EQUIPE :

VOTE N°3

1)Suite à la création d'une équipe sénior masculine ou féminine à 11 le district du Tarn et Garonne accorde à ce club la possibilité d'aligner sur les rencontres 14 joueurs ou joueuses mutés(ées) sans tenir compte de la période. Par contre ne pourront figurer sur la FMI, que 5 joueurs ou joueuses issus d'un même club.

2)Suite à la création d'une équipe sénior féminine à 8 le district du Tarn et Garonne accorde à ce club la possibilité d'aligner sur les rencontres 8 joueuses mutées sans tenir compte de la période. Par contre ne pourront figurer sur la FMI que 4 joueuses issus d'un même club.

Ces obligations rentrent dans le cadre des évocations, le District étant chargé de vérifier toutes les FMI, même sans réclamation de l'équipe adverse.

ARTICLE 33

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'une rencontre, en cas :

-De fraude sur l'identité d'un joueur ou joueuses

-D'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF.

-De la participation d'un joueur ou joueuses non inscrit sur la feuille de match ou FMI.

-D'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur ou joueuses, d'un licencié(ée) suspendu, ou non titulaire d'une licence au sein du club, et également un joueur ou joueuses non licencié (ée) auprès de la FFF.

D'inscription sur la feuille de match ou la FMI d'un joueur ou joueuses licenciés(ées) dans un club ayant bénéficié de la dérogation de joueurs ou joueuses mutés(ées) a la création d'une équipe nouvelle.

Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au titre des règlements généraux de la FFF, la sanction est match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match. Le droit de l'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des clubs.

VOLET FINANCIER.....

- 1)Présentation du budget prévisionnel par Mr LEPKOWICZ Trésorier Général, qui fait une présentation des rétrocessions qui ont été mis au crédit des clubs pour un montant de 96965 €.
- 2)Présentation de l'annexe 5 modifiée.
- 3-Présentation des modifications financières de la ligue.

Le volet financier est adopté à l'unanimité des clubs.

VOLET SPORTIF.....

Une présentation par Mr ARNON CTDAP des modifications de la pyramide des compétitions jeunes de la ligue et du district.

Suite à une question concernant la pyramide des championnats séniors votés en AG le 20/06/2019 cette mise en application est remise à la saison 2022/2023.

Présentation des poules des championnats séniors par Mr SOLETO qui précise qu'il n'y a pas de modifications que ce soit pour la D1, D2 et D3 et que ces poules seront identiques à la saison 2020/2021.

Le volet sportif est validé à l'unanimité des clubs.

Plan PERFORMANCES 2024. Présentation par Mr BOSCARI

Après avoir fait un focus sur les opérations 2021/2022 qui sont les suivantes

- 1- Opération NIKE
 - 2-Héritage coupe du monde féminine
 - 3-Opération fidélisation arbitres
 - 4-Opération kit sanitaire
 - 5-Opération Crédit Agricole
- Le Président BOSCARI fait une présentation du plan performances 2024 avec les thèmes suivants :
- 1-Reprise du football
 - 2-la formation
 - 3-Gestion et Finances
 - 4-Structuration et valorisation des clubs
 - 5-Developpement des pratiques
 - 6-Excellence sportive es contrat clubs élite
 - 7-Bénévolat
 - 8-L'arbitrage

9-Les valeurs citoyennes
10-Evenementiel

INTERVENTIONS.....

A l'issue de cette présentation la parole est donnée à Mr LAVAUD élu au comité directeur de la ligue OCCITANIE qui fait une présentation des objectifs que c'est fixé sur la nouvelle mandature le nouveau comité directeur de la ligue.

La parole est donnée à Mme GAILLARDEAU du Crédit Agricole qui remet à chaque club présent un ballon officiel euro 2020.

Suivant une dotation annuelle 13 clubs se voient remettre une valise à usage de pharmacie.

Le président clôture cette assemblée et nous invite à partager un buffet dinatoire.

D BREIL
Secrétaire Général

J BOSCARI
Président

